



VILLE DE DRAGUIGNAN



À Draguignan, le 19 mars 2024.

## COMPTE RENDU DE RÉUNION

Le conseil de quartier ouest s'est réuni dans la salle C de la maison des sports et de la jeunesse, le mardi 19 mars 2024 à 18 h, sous la présidence de Pascal Delugeau.

Étaient présents : Marie-Noëlle Thirion-Boussouf, Marie-Christine Omdahl, Jean-Yves Jambu, Éric Dufétel, Muriel Simon-Devos, Maurice Doumax, Christian Lallier, Pascal Delugeau (rapporteur).

Étaient absents, et pour la plupart excusés : Gilbert Wiencek, Arnaud Autric, Jean-Daniel Giboin, Marie-Josée Ciocca, Guy Ciocca, Hervé Thinnes, Nicole del Cucina, Roger Contri, Patrick Chatelain, Christian Glénard, Hubert Nicolas, Pierre Malléus.

\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

1. Retour sur la séance plénière des conseils de quartier du 12 mars 2024
2. Proposition d'animation d'une fresque climat
3. Fête du quartier
4. Points soulevés depuis la dernière réunion
5. Informations diverses
6. Questions diverses

\*\*\*

### RELEVÉ DE DÉCISIONS

Avant d'entamer l'ordre du jour, le président accueille Richard Devilette, élu référent des conseils de quartier, Bernard Bonnabel, élu référent du conseil de quartier ouest, et Magali Dal Vecchio, élue habitant le quartier, accompagnés de Franck Meunier, chef du service vie des quartiers et cadre de vie.

1. Retour sur la séance plénière des conseils de quartier du 13 mars 2024, à laquelle cent cinquante conseillers ont participé. Les points suivants sont évoqués.
  - Cinquante réunions de conseils de quartier se tiennent en moyenne par an, trois cent soixante-dix-sept fiches de suivis ont été traitées depuis 2020, dont 80 % ont connu une issue favorable.
  - Le budget participatif dont les résultats ont été commentés par ailleurs.
  - La programmation d'une à deux réunions publiques après l'été.
  - Les travaux de voirie, absorbant deux millions d'euros par an, en dessous des besoins, ce qui implique de faire des choix fondés sur l'urgence, le passage et les réseaux annexes.
  - Les investissements sont passés de cinq millions d'euros en 2014 à douze millions en 2024, ce qui s'explique par la volonté mise en œuvre par la municipalité de conquérir des financements auprès de l'État, de la région et du département.
  - Les enjeux de l'eau : après un bref historique de la présence de l'eau à Draguignan par le maire, un état des lieux de la sécurisation du bassin de la Nartuby est présenté, suivi par

l'annonce de travaux pour raccorder les ressources de Vidauban à Draguignan par la route de Lorgues et l'extension du canal de Provence pour assurer à la ville un complément en cas de pénurie. Un focus est fait sur les travaux de remise en état de la source des Frayères et sur le témoignage des plus anciens qui rapportent les coupures d'eau déjà connues au cours de leur jeunesse. Pour conclure, le maire rappelle qu'en Provence l'eau a toujours été rare.

- La révision du plan local d'urbanisme, le PLU, va être entamée. Alors que le PLU actuel date de 2017, des évolutions réglementaires et sociales justifient la refonte de ce document. Ces travaux se feront en concertation avec les conseils de quartier. Ils devraient durer deux années. En séance, une élue précise que la tendance sera plutôt à réduire les surfaces constructibles que le contraire. À noter : l'échéance sera proche de celle du prochain scrutin municipal.
- La situation relative à la gestion des déchets est exposée, de même que le projet de construction d'un pôle de transition environnementale, un centre de traitement des ordures ménagères destiné à réduire la quantité de déchets ultimes à enfouir en valorisant les éléments recyclables et en utilisant ce qui pourra l'être sous forme de combustible pour alimenter une chaudière destinée à la production d'eau chaude et à remplacer une trentaine d'anciennes chaudières fonctionnant aux énergies fossiles.
- Le dispositif ALABRI est ensuite présenté. Il s'agit d'accompagner les propriétaires d'immeubles situés dans des zones à risque d'inondation à rendre moins vulnérable leur bâti. Le diaporama présenté en séance est joint au présent compte rendu.
- Pour finir, une séance de questions provoque les réactions suivantes :
  - la loi SRU confronte la municipalité à des injonctions contradictoires. Là où les ressources s'amenuisent, cette loi impose de construire des logements et d'accueillir encore plus d'habitants, ce qui constitue un paradoxe délicat à gérer ;
  - rue Cisson, le local connu sous le nom de *bourse du travail* doit entrer en travaux. La municipalité tient à conserver un tel dispositif dont bénéficient les syndicats et recherche une solution alternative, à loyer préférentiel comme c'est déjà le cas, c'est-à-dire à zéro euro ;
  - un arrêté municipal fixe à 25 m<sup>2</sup> la surface de toute nouvelle piscine à venir sur le territoire de la commune ;
  - concernant le déploiement de la fibre, la municipalité déplore son impuissance et se propose d'appuyer toute pétition rédigée pour exiger une amélioration rapide de la situation ;
  - enfin, les bâtiments municipaux vont être équipés de panneaux solaires. À ce sujet, l'apparition de tuiles photovoltaïques est évoquée, notamment pour équiper les toitures comprises dans les périmètres protégés comme ceux des bâtiments de France.

## 2. Proposition d'animation d'une fresque du climat

La fresque du climat est un jeu fondé sur les données issues des rapports scientifiques du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le GIEC, dont les recommandations orientent les décisions politiques et économiques à l'échelle mondiale.

Accessible, son approche ludique et pédagogique permet à tous de s'approprier le sujet des changements climatiques. Cette approche vise à éviter une descente verticale du savoir. Durant l'atelier, les participants relient les liens de cause à effet et intègrent les enjeux climatiques dans leur globalité.

Sans culpabiliser et par une compréhension partagée des mécanismes à l'œuvre, la fresque engage les individus dans un échange constructif.

Dans l'immédiat, cette proposition s'adresse aux conseillers de quartier. Les intéressés sont invités à se faire connaître au plus tôt auprès du président du conseil de quartier.

3. Fête du quartier

La date du dimanche 2 juin a été retenue et annoncée par courriel à toutes les personnes qui ont bien voulu confier leur adresse électronique au conseil de quartier.

Le dispositif de l'année dernière sera reconduit. Au cours de la prochaine réunion du conseil de quartier, il sera donc à nouveau fait appel aux bonnes volontés pour donner la main à l'organisation, au montage et au démontage de l'activité.

4. Points soulevés depuis la dernière réunion : sans objet.

5. Informations diverses

a. Gratuité des transports du 18 au 24 mars :

<https://tedbus.dracenie.com/bus-gratuits-du-18-au-24-mars-2024/>

b. Fichiers PowerPoint de la séance plénière des conseils de quartier et du dispositif ALABRI joints au courriel d'adressage du présent compte rendu.

6. Questions diverses :

a. Un problème de circulation à hauteur du chemin de l'Endeyrière est soulevé. Des véhicules stationnent de manière illicite et gênent les mouvements des riverains.

*Réponse : la police municipale sera sollicitée.*

\*\*\*

La prochaine réunion se tiendra à la Maison des sports et de la jeunesse le mardi 16 avril à 18h00.

Rappel : merci de diffuser l'adresse électronique générique pour joindre le conseil de quartier ouest : [ouest@ville-druguignan.fr](mailto:ouest@ville-druguignan.fr).

À 19 h 30, le président remercie les participants de s'être rendus disponibles et d'avoir consenti l'effort de se joindre à la réunion.